



2 bis, avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset

Spineway

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Spineway

Société anonyme

RCS : Lyon 484 163 985

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Spineway,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Spineway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 5 900 milliers d'euros, ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.4.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés qui indique les principes de comptabilisation et d'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec le règlement ANC n°2020-01, examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et vérifié le caractère raisonnable de ces estimations. Nous nous sommes assurés que le paragraphe 2.4.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 2.4.2.1 « Frais de recherches et de développement » de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque l'ensemble des critères d'activation prévus par les règles et principes comptables français sont respectés. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec le règlement ANC n°2020-01 pour déterminer les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement, nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation de ces frais, notamment, les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement. Nous nous sommes assurés que le paragraphe 2.4.2.1 « Frais de recherches et de développement » de l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 2.4.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes consolidés, les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation des immobilisations financières, notamment au regard des informations fournies dans les paragraphes « Participation IMS » et « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Seyssinet Pariset, le 30 avril 2025

Signé par :

6DFE04C6516C44C...

Bertrand Celse

Associé

**COMPTES CONSOLIDES
GROUPE SPINEWAY**

AU 31/12/2024

Bilan annuel consolidé

BILAN ACTIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	9 507	9 265
<i>Ecart d'acquisition</i>	5 900	5 402
Immobilisations corporelles	2 529	2 405
Immobilisations financières	4 477	4 488
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	16 514	16 159
Stocks et en-cours	4 731	4 402
Créances clients et comptes rattachés	3 156	2 718
Autres créances et comptes de régularisation	1 488	1 234
Trésorerie	4 519	1 799
Actif Circulant	13 894	10 153
TOTAL ACTIF	30 408	26 311

BILAN PASSIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	58	286
Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 417	27 043
Réserves et résultat consolidé	-5 231	-8 275
Autres		
Capitaux propres - Part du groupe	24 243	19 054
Intérêts minoritaires		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	270	286
Emprunts et dettes financières par nature	1 817	2 603
Fournisseurs et comptes rattachés	1 895	2 816
Autres dettes et comptes de régularisation	2 183	1 553
Dettes	5 895	6 971
TOTAL PASSIF	30 408	26 311

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Comptes consolidés

	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	11 950	10 519
Total Autres produits d'exploitation	795	842
Reprises amortissements exploitation	92	46
Reprises provisions exploitation	1 324	670
Compte de liaison exploitation	0	0
Produits d'Exploitation	2 211	1 558
Achats et variation de stocks	3 699	3 309
Autres achats et charges externes	3 691	5 585
Impôts et taxes	162	108
Charges de personnel	4 890	5 734
Dotations aux amortissements exploitation	934	859
Dotations aux provisions exploitation	1 300	991
Autres charges d'exploitation	370	7
Charges d'Exploitation	15 047	16 594
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-887	-4 517
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.		
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-887	-4 517
Produits Financiers	0	6
Charges Financières	2 464	1 041
Résultat Financier	-2 464	-1 035
Résultat courant avant impôt	-3 350	-5 552
Résultat exceptionnel	-514	-957
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés		
Impôts différés		
Résultat Net des Entreprises Intégrées	-3 865	-6 510
Quote-part résultats des mises en équivalence		
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	-3 865	-6 510
Résultat Net part du groupe	-3 865	-6 510
Résultat hors groupe		
Résultat par action	-0,00002653 €	-0,00040829 €
Résultat dilué par action	-0,00002653 €	-0,00040829 €

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

VARIATION CONSOLIDÉE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Résultat Net part du groupe	Réserves	Ecart de conversion	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
A Nouveau	182	24 502		-3 044	369	22 008
Décalage ouverture clôture	0	0		0	0	0
Mouvements de périmètre	0	0		0	0	0
Mouvements sur le capital	-1 531	1 531		0	0	0
Résultat Net part du groupe			-6 510		0	-6 510
Dividendes (-)					0	
Variations en KP	0	-787		787	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	122	122
Autres mouvements	1 635	1 797		2	0	3 434
	286	27 043	-6 510	-2 256	491	19 054
Décalage ouverture clôture					0	
Mouvements de périmètre	0	0		333	0	333
Mouvements sur le capital	-4 151	0		4 151	0	0
Résultat Net part du groupe			-3 865		0	-3 865
Dividendes (-)					0	
Variations en KP	0	-2 987		2 987	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	-229	-229
Autres mouvements	3 922	5 360		-333	0	8 949
	58	29 417	-3 865	-1 624	257	24 243

Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Comptes consolidés

	31/12/2024
OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat Net des Entreprises Intégrées	-3 865
Reprises des Amortissements et provisions	-43
Dotations aux Amortissements et provisions	1 058
Plus et moins values de cession	2
Elim. des éléments sans incidence sur la tréso.	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-2 848
Variation des frais financiers	0
Variation nette exploitation	-1 682
Variation nette hors exploitation	1 256
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-426
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-3 274
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'inv.	-1 011
OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de fi.	7 010
Effet change sur trésorerie et capital	-4
VARIATION DE TRESORERIE CASH	2 720

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	31/12/2023
Résultat net consolidé	-6 510
Amortissements et provisions (hors stocks)	1 134
Charges sans impact sur le résultat	-9
Charges financières sans impact sur le résultat	963
Plus ou moins value de cession	
Capacité d'autofinancement	-4 422
var stocks	-473
var creances clients	-834
var autres créances / autres dettes	-380
var dettes fournisseurs	281
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	-5 827
Acquisition d'immobilisations	
R&D activée	-668
Instruments immobilisés	-547
Lignes de production	-247
Incidence des variations de périmètres	
Autres variations	71
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-1 392
Augmentations principalement liées au capital et emprunts obligataires	2 800
<i>Augmentation de capital (nette des frais d'augmentations de capital)</i>	
<i>Emprunts obligataires émis</i>	2 800
<i>Emprunts obligataires intégrés au capital</i>	
<i>Augmentation des comptes courants</i>	
Instruments de trésorerie nets (MCNE et Billets de trésorerie)	-199
Autres remboursements	891
<i>Dont encaissement de nouveaux d'emprunts</i>	1 500
<i>Dont remboursement d'emprunts</i>	-609
<i>Remboursement tiers COFACE</i>	
Remboursement des comptes courants	-
Actions propres	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3 492
Incidence des variations des cours des devises	
Variation de la trésorerie	-3 726
Trésorerie d'ouverture	5 525
Trésorerie de clôture	1 799

Notes annexes aux comptes consolidés

Les présents comptes consolidés du groupe SPINEWAY portent sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les comptes consolidés ont été constitués comme si le groupe avait toujours existé.

Ce document est rédigé en anglais et en français. En cas de divergence, la version française prévaudra.

Note 1. Présentation du Groupe et des évènements majeurs

1.1 Information relative au Groupe

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY INC, la société DISTIMP et la société SPINE INNOVATIONS qui a été acquise le 21 juillet 2022 (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Spineway SA est une société anonyme à conseil d'administration, de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 484 163 985. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

Spineway Inc est une société de droit américain, créée le 1^{er} août 2016, au capital de 500 K\$ dont le siège social est situé au 990 Biscayne Blvd, à Miami, en Floride, aux États Unis.

La société DISTIMP est une société par actions simplifiée unipersonnelle, de droit française, filiale du Groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 843 516 782. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

La société Spine Innovations est une société par actions simplifiée (société à associé unique), de droit français, filiale du Groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 887 534 501. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 7, allée Moulin Berger – 69130 Ecully.

Le Groupe est spécialisé dans les implants du rachis. Il conçoit, développe et commercialise une gamme d'implants chirurgicaux de pointe utilisés à tous les niveaux de la colonne vertébrale (lombaire, thoracique et cervicale).

L'utilisation de ces implants chirurgicaux est indiquée par des chirurgiens spécialisés en orthopédie ou neurochirurgie, après diagnostic de pathologie sévère nécessitant une intervention chirurgicale de correction et de stabilisation de la colonne vertébrale de leurs patients.

1.2 Évènements 2024

- Un chiffre d'affaires en croissance

Le Groupe Spineway réalise sur l'exercice 2024 un chiffre d'affaires annuel de 12,0 M€, représentant une croissance organique de 14% (sans effet périmètre) par rapport à l'exercice 2023. Cette accélération bénéficie de la bonne intégration des acquisitions Distimp et Spine Innovations qui ont permis au Groupe de renforcer ses gammes premium et d'accroître les ventes de ce segment.

Les zones Amérique Latine et Asie tirent la croissance annuelle globale, grâce à l'introduction de ces produits premium et innovants auprès des distributeurs historiques du Groupe. La progression continue des ventes de ces territoires sur le 4ème trimestre, permet au Groupe de réaliser un chiffre d'affaires annuel de 4,2 M€ en Amérique Latine (+ 35% par rapport à 2023) et de 1,9 M€ en Asie (+ 12%). En Europe, après un 4ème trimestre affecté par le décalage du démarrage de nouvelles gammes, les ventes annuelles s'apprécient de 2,5% sur l'exercice pour s'établir à 5,3 M€. Cette progression, en dépit d'un marché mature mais aussi d'une concurrence exacerbée par la stagnation des économies de cette zone et des politiques budgétaires restrictives, démontre le bon positionnement des produits Spineway sur ce marché exigeant.

- Prise d'effet du regroupement des actions Spineway

Regroupement d'actions

Sur décision des actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 10 novembre 2023, le 27 février 2024, Spineway a annoncé la finalisation de l'opération de regroupement de ses actions par échange de 1 action nouvelle de 4,00 euros de valeur nominale contre 2 000 actions anciennes de 0,002 euro de valeur nominale.

Ainsi au 27 février 2024, le capital social de Spineway était composé de 832 962 actions de 4,00 euros de valeur nominale chacune.

Augmentation du capital social

Suite à des conversions d'obligations de la société Negma Group Ltd opérées entre le 22 janvier 2024 et le 9 février 2024, le Conseil d'administration de la Société, réuni en date du 29 février 2024, a constaté la création de 1 191 228 073 actions ordinaires nouvelles et une augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 2 382 456,15€.

Réduction du capital social

Consécutivement au regroupement des actions, le Conseil d'administration de la Société a décidé le 29 février 2024 de procéder à une réduction du capital social par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société. A l'issue de cette opération, le capital social de la Société est toujours composé de 832 962 actions ordinaires, soit le nombre d'actions composant le capital en suite de l'opération de regroupement susvisée, effective depuis le 27 février 2024.

Réduction du nominal

Du 14 octobre au 4 décembre 2024, 496 OC ont été converties en 11 818 354 actions soit une augmentation de capital constatée pour 531 826.04 euros. En date du 4 décembre, le capital social est de 896 018.33 euros.

Le 4 décembre 2024, le Conseil d'administration de Spineway a décidé, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 25 mars 2024, a décidé de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de ses actions. La valeur nominale des actions de la Société est ainsi ramenée de 0,045 euro à 0,002 euro et le capital social est ainsi réduit de 856 195,29 euros, portant le capital social de 896 018,33 euros à 39 823,04 euros. A l'issue de cette opération, le capital social de la Société demeure composé de 19 911 518 actions ordinaires.

- Poursuite du contrat de financement obligataire avec obligations convertibles en actions d'un montant de 10,99 M€

La Société a conclu, en date du 24 mai 2023, un contrat d'émission et de souscription d'obligations convertibles en actions (OCA) pour un montant nominal maximum total de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (10.990.000 €) et une durée de 24 mois.

Les caractéristiques détaillées du financement figurent en annexe du communiqué de presse du 25 Mai 2023 et sont également disponibles sur le site internet de la Société.

Du 1er janvier au 3 janvier 2024, 14 OC ont été converties en 11 666 666 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 23 333.33 euros.

Du 4 janvier au 25 janvier 2025, 170 OC ont été converties en 320 000 000 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 640 000 euros.

Du 26 janvier au 9 février 2024, 452 OC ont été converties en 1 191 228073 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 2 382 456.15 euros.

Du 1er mars au 26 juin 2024, 1 052 OC ont été converties en 2 630 515 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 2 382 456.15 euros.

Du 28 juin au 11 octobre 2024, 670 OC ont été converties en 4 629 679 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 208 335.64 euros.

Du 14 octobre au 4 décembre 2024, 496 OC ont été converties en 11 818 354 actions soit une augmentation de capital constatée pour 531 826.04 euros.

Du 5 au 31 décembre 2024, 122 OC ont été converties en 3 983 285 actions soit une augmentation de capital constatée pour 7 966.57 euros.

Le capital au 31 décembre 2024 est de 57 584.57 euros et est composé de 28 792 276 actions de 0,002 euro chacune.

- Plan stratégique de croissance du groupe

Spineway poursuit ses développements commerciaux et ses démarches réglementaires dédiées à l'homologation des produits Spine Innovations et Distimp sur le grand export.

La société lance une gamme premium d'implants et d'instruments pour adresser plus largement le segment des pathologies dégénératives du rachis. Elle poursuit aussi ses efforts sur l'accès au marché américain avec sa gamme de prothèses discales cervicales.

- Plan d'austérité

Le Conseil d'Administration du 4 janvier 2024 a acté de la mise en place d'un plan d'austérité afin de permettre au groupe de s'inscrire dans une dynamique la plus rapide possible de retour à la rentabilité absolument nécessaire à la pérennisation des besoins de trésorerie et au déploiement de son plan stratégique d'innovation et de pénétration de nouveaux marchés. Ce plan d'austérité s'accompagne de diverses mesures dont un plan d'économie de dépenses de fonctionnement et un volet social de réduction de plus de 11% des effectifs sur le 1er trimestre 2024. Les charges de 193 K€ liées à ce plan sont comptabilisées en charges exceptionnelles.

- Participation IMS

La société a initié la procédure de reconnaissance de la décision du tribunal arbitral de Genève aux Etats-Unis, IMS ayant son siège dans le Delaware. IMS n'ayant pas répondu à la « petition », Spineway a poursuivi les démarches aux US de mise en défaut d'IMS, préalable à toute démarche de recouvrement.

L'exécution de la décision passe par la reconnaissance de la sentence par les autorités judiciaires de l'État du Delaware, lieu du siège de la société Strategos. La sentence a ainsi été reconnue en première instance mais la société Strategos a introduit un recours devant la juridiction suivante : United States District Court for the District of Delaware. Les plaidoiries en lien avec la requête ont eu lieu le 30 novembre 2023. La décision du United States District Court for the District of Delaware rendue le 01 Mars 2024 était défavorable à Spineway qui a interjeté appel.

La procédure d'appel est en cours. Après échange des écritures, les juges ont convoqué les parties à une audience de plaidoiries orales. La décision finale d'appel est attendue pour le 4e trimestre 2025.

A ce jour, il n'existe aucun indice de perte de valeur des titres IMS.

1.3 Continuité d'exploitation

L'activité de Spineway induit un besoin en fonds de roulement important lié aux délais d'encaissements des créances clients, établissements de santé en France et distributeurs hors France, et un niveau de stocks élevé rendu nécessaire par la disponibilité des gammes d'implants.

La continuité d'exploitation 2025 est basée sur :

- Le niveau de trésorerie à la clôture qui s'élève à 4.5 M€ ;
- Le budget de trésorerie découlant du budget annuel de la Société ;
- La capacité de la Société de mobiliser si besoin des financements complémentaires.

1.4 Évènements post-clôture

La Cour d'appel du Delaware (United States Court of Appeals for the third circuit) a décidé, dans un jugement rendu le 19 mars 2025, de confirmer la décision rendue en première instance et déboutant le groupe Spineway de sa demande d'exécution de la sentence arbitrale rendue à Genève qui faisait droit à la demande au fond de Spineway.

Le Groupe rappelle qu'en 2019, il avait pris une participation au sein de la société Integral Medical Solutions (IMS)[1] détenue par la société Strategos. La société Strategos n'ayant pas déployé le plan opérationnel prévu, Spineway avait initié une procédure devant le tribunal arbitral de Genève qui a rendu une sentence en date du 20 janvier 2022 en faveur de la société Spineway, condamnant Strategos à restituer l'intégralité du prix d'acquisition des titres, soit 4 160 K€, majoré des intérêts, et à lui rembourser les frais d'arbitrages engagés.

La société Strategos n'ayant jamais répondu aux demandes de règlement de Spineway, cette dernière a initié la procédure de reconnaissance de la décision du tribunal arbitral de Genève aux Etats-Unis, préalable à toute démarche de recouvrement. En effet, l'exécution de la décision passe par la reconnaissance de la sentence par les autorités judiciaires de l'État du Delaware, lieu du siège de la société mère Strategos. Dans ce cadre, la société Spineway a introduit une demande de reconnaissance de la sentence arbitrale devant le United States District Court for the District of Delaware qui a rejeté la demande de confirmation de la sentence arbitrale, par une ordonnance en date du 1er mars 2024. A l'issue de ce jugement, Spineway avait fait appel de cette ordonnance devant la Cour d'appel du Delaware qui vient donc de confirmer la décision de première instance.

Déterminé à faire reconnaître ses droits, le groupe Spineway étudie les voies judiciaires alternatives pour faire exécuter la sentence arbitrale de Genève qui lui est favorable sur le fond.

Quoi qu'il en soit, cette décision, non définitive, n'affecte en rien la substance même de la créance, son montant ainsi que la sentence arbitrale et son caractère exécutoire.

Note 2. Principes comptables et règles de consolidation

2.1 Base d'établissement des comptes

Les présents comptes consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par Conseil d'Administration en date du 24 mars 2025.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les règles et méthodes comptables appliqués sont conformes au règlement ANC n° 2020-01 applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

2.3 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale,
- Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle,
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales ou participations non significatives et sur le point d'être cédées ne sont pas consolidées.

Les présents états financiers consolidés comprennent SPINEWAY, sa filiale américaine SPINEWAY Inc, détenue à 100%, sa filiale française la société DISTIMP détenue à 100% depuis le 25 juin 2021 et sa filiale française Spine innovations détenue à 100% depuis juillet 2022. Les 3 filiales sont consolidées par intégration globale.

2.4 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Coûts historiques ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

2.4.1 Retraitement de consolidation

Ainsi, après harmonisation, les règles suivantes sont respectées :

- Utilisation des états financiers au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Application de méthodes homogènes pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- Élimination des opérations réciproques de l'ensemble consolidé.

2.4.1.1 Écart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective et le Groupe identifie, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur. Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Un test de dépréciation global sur la valeur de l'actif net est ainsi effectué. Cet actif inclut les écarts d'acquisition. Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable de l'actif net, celui-ci est ramené à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation serait le cas échéant affectée à l'écart d'acquisition.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle.

Les impairement tests n'ont conduit à constater aucune dépréciation au titre de cet exercice. Il est toutefois à noter que les résultats présentent une sensibilité importante aux hypothèses opérationnelles et actuarielles.

2.4.1.2 Écart de conversion

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro ont été convertis en application de la méthode du coût historique. Conformément à cette méthode, la conversion s'effectue de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires, y compris les capitaux propres, sont convertis au cours historique, c'est-à-dire au cours de change à la date d'entrée des éléments dans l'actif et le passif consolidés ;
- Les éléments monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture ;
- Les produits et les charges sont, en principe, convertis au cours de change en vigueur à la date où ils sont constatés ; en pratique, ils sont convertis au taux moyen de l'année.

2.4.1.3 Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Si les montants sont significatifs.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements deviennent certains.

Les retraitements d'impôt sur les sociétés étrangères sont effectués au taux d'imposition du pays concerné. Le taux d'imposition aux États-Unis est progressif et dépend de nombreux facteurs (montant des pertes antérieures...).

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles et des déficits fiscaux sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de chaque exercice.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

2.4.2 Principes comptables

2.4.2.1 Frais de Recherches et Développement

Les coûts sont immobilisés seulement si les projets initiés répondent aux critères suivants :

- Le projet ou process est clairement défini et les coûts afférents sont mesurés de façon fiable et identifiés clairement,
- La faisabilité technique est démontrée
- Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

La société, depuis le second semestre 2019, remplit l'ensemble des critères d'activation des projets de développement.

Les coûts de développements éventuellement engagés pour des projets qui ne correspondraient pas à ces critères seraient comptabilisés au compte de résultat dès leur engagement.

Les dépenses de développement comprennent des coûts directs et indirects engagés sur les projets et notamment les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens ainsi que des coûts de sous-traitance engagés pour les activités de développement.

L'effort de développement donne lieu sur l'exercice à la constatation d'une production immobilisée de frais de développement dans le compte Immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 200 999 euros au titre de 2024 contre 668 321 euros sur 2023.

Lorsque les frais seront activés, ils seront amortis linéairement sur 5 ans.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits à l'actif du bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence à l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis et supérieures au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution.

2.4.2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Frais d'enregistrement : 5 ans, il s'agit de frais d'homologation
- Concessions, logiciels : 1 à 2 ans
- Logiciel de gestion : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 8 à 10 ans (brevets)
- Mat tests/essais : 1 à 2 ans
- Matériel et outillages industriels : de 3 à 7 ans, dont kits d'instruments mis à disposition des clients.
- Matériel de démonstration : 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Un changement d'estimation a été opéré sur les immobilisations corporelles sur les Kits d'instruments.

Les frais d'agrément sont immobilisés lorsqu'il s'agit de l'acquisition de dossiers d'agrément déjà existants et détenus par des tiers.

Crédit-bail :

Les biens en crédit-bail sont comptabilisés en immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette financière de même montant. Les biens correspondants sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre.

Les amortissements du CB en cours sont linéaires sur la durée du contrat.

L'activation de contrats de crédit-bail conduit, s'ils sont significatifs, à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

2.4.2.3 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- De dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire est la valeur d'utilité qui représente ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir la participation si elle avait à l'acquérir. Parmi les éléments qui peuvent être pris en considération : rentabilité, perspective de rentabilité, capitaux propres, etc., ...

2.4.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat ainsi que les autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Les stocks sont composés principalement de marchandises destinées à la vente.

La société revoit et ajuste ses valeurs de stocks (arrivée en fin de péremption de certains lots de produits) et notamment :

- Dépréciation à 100% des produits périmés, obsolètes, rebuts, produits inutilisables (marquage CE 0434) et dont la péremption est inférieure à 1 an
- Dépréciation à 50% des péremptions entre 1 et 2 ans
- Dépréciation entre 95% et 100% des stocks à rotation lente
- Dépréciation à 91% des produits isolés.

2.4.2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée. Dans le cadre de son activité, le Groupe finance son BFR par l'utilisation d'outils court terme, à savoir des mobilisations de créances nées à l'étranger (MCNE).

Les provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client, associée à la situation des pays concernés.

2.4.2.6 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le Groupe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.4.2.7 Engagements de retraite

Le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

La méthode de calcul retenue reste identique à l'exercice précédent. Les hypothèses de calcul sont détaillées dans la note 3.10.

2.4.2.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les avances et garanties reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées en dettes financières

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

2.4.2.9 Chiffre d'affaires

Pour les ventes directes aux hôpitaux (essentiellement France), le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de propriété des marchandises aux clients. Dans la plupart des cas, le client, hôpital ou clinique, déclare à la société les références consommées dans le cadre de stocks déposés en consignation ou en prêt. Il est alors procédé à une facturation des produits consommés. Le chiffre d'affaires est constaté au moment de la facturation.

Pour le chiffre d'affaires des distributeurs étrangers, la comptabilisation est faite en fonction des règles INCOTERM. Un ajustement est calculé, si nécessaire, pour prendre en compte les conditions spécifiques de transfert de propriété définies dans les commandes ou accords contractuels.

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation après déduction des remises ou rabais commerciaux. Les refacturations des frais de transport sont également incluses dans le chiffre d'affaires.

2.4.2.10 Contrats de location

Le Groupe a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

2.4.2.11 Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes français s'élèvent, pour l'exercice 2024, à 57 K€ pour l'ensemble des entités du Groupe.

2.4.2.12 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes et aux charges financières liées au « subscription discount » contractuel.

2.4.2.13 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

2.4.2.14 Crédits d'impôts

En application du principe général de prédominance du fond sur la forme aux comptes consolidés et, en particulier, de retraitement des écritures de nature fiscale prévus au règlement ANC 2020-01, les crédits d'impôt (crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt innovation) sont présentés dans la rubrique « Autres produits ».

2.4.2.15 Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

2.5 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels, notamment les frais de R&D.
- Le calcul des impôts différés.
- L'évaluation des provisions.

2.6 Informations sectorielles

Le Groupe a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à la conception, fabrication et la commercialisation des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

Note 3. Notes sur le bilan consolidé

3.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Valeurs brutes	Couverture	Acquisition	Acquisition titres Elim	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0							0
Écarts d'acquisition brut	5 402		498			498		
Frais de recherche & développement	1 151			87		87		
Logiciels, concessions, brevets	2 346	84				64		
Autres immobilisations incorporelles	16							
Immobilisations incorporelles en cours	1 677	201		-87		114	-97	
Immobilisations incorporelles brutes	10 582	265	498			762	-97	0
Amortissements et provisions	Couverture	Acquisition	Acquisition titres Elim	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion
Frais de recherche - Amort.	411				214	214		
Concessions, brevets - Amort.	900				209	209		
Autres immobilisations incorporelles - Amort.	16							
Amortissements et provisions	1 327				423	423		
Valeurs nettes	Couverture	Acquisition	Acquisition titres Elim	Activation immo en cours	Dotation d'exploitation	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	0							0
Écarts d'acquisition brut	5 402		498			498		
Frais de recherche & développement	740			87	-214	-127		
Logiciels, concessions, brevets	1 446	84			-209	-146		
Autres immobilisations incorporelles	0							
Immobilisations incorporelles en cours	1 677	201		-87		114	-97	
Immobilisations incorporelles nettes	9 265	265	498		-423	339	-97	0

La ventilation par secteur d'activité et zone géographique ou monétaire (représentant plus de 10 % du total consolidés) sur les immobilisations ne trouve pas à s'appliquer compte tenu du caractère non significatif des actifs de la filiale US. Les frais d'homologations représentent le coût supporté par le groupe pour acquérir des autorisations de commercialisation déjà existantes et ainsi éviter le coût de montage du dossier.

Écart d'acquisition de la société DISTIMP

La société SAS DISTIMP acquise à 100% le 25 juin 2021 pour 580 K€ frais d'acquisition inclus a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition, ajusté le cas échéant de earn-out payables sur la base des comptes au 30 juin en 2022, 2023 et 2024. Ces earn-out sont fonction du chiffre d'affaires réel, de la marge brute, du Besoin en Fonds de Roulement et d'enveloppe de dépenses spécifiques à l'activité (coûts réglementaires, prêts de kits d'instruments) constatés à fin juin.

Ainsi, l'écart d'acquisition est ajusté chaque année quand un earn-out est à payer sur l'exercice concerné. Un complément a été comptabilisé au titre de 2024 pour 498 K€, dont 132K€ ont été réglés sur l'exercice.

Écart d'acquisition de la société Spine Innovations

La société SPINE INNOVATIONS acquise à 100% le 21 juillet 2022 pour 5 430 K€ frais d'acquisition inclus a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition ajusté le cas échéant d'un éventuel complément de prix basé sur le niveau du chiffre d'affaires et de marge du 01/07/2023 au 30/06/2024, et plafonné à 2 M€. Aucun complément de prix est à prévoir.

Le Groupe estime qu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ces écarts d'acquisition procureront des avantages économiques au groupe. Ainsi ces derniers ne sont pas amortis. La société effectuera un test de dépréciation chaque année afin de s'assurer de la juste valeur de l'écart d'acquisition.

3.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Constructions	214	25				240
Installations techniques	4 878	460	-11	0	6	5 334
Installations techniques en crédit bail	55					55
Autres immobilisations corporelles	526	14				540
Immobilisations corporelles en cours	720	157				877
Avances et acomptes sur immos corp.	22	-22				
Immobilisations corporelles brutes	6 415	635	-11	0	6	7 045

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Constructions - Amort.	109	13				123
Installations techniques - Amort.	3 418	459	-11	0	7	3 872
Installations techniques en crédit bail - Amort.	14	8				22
Autres immobilisations corporelles - Amort.	469	31				499
Amortissements et provisions	4 010	510	-11	0	7	4 516

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Constructions	105	12				117
Installations techniques	1 460	2	0	0	0	1 462
Installations techniques en crédit bail	41	-8				33
Autres immobilisations corporelles	57	-17				41
Immobilisations corporelles en cours	720	157				877
Avances et acomptes sur immos corp.	22	-22				
Immobilisations corporelles nettes	2 405	124	0	0	0	2 529

Les installations techniques correspondent principalement à des kits d'instruments mis en dépôt ou en prêt chez les clients.

3.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Titres de participation	4 420	165		-165	4 420
Créances rattachées à des participations (ANC)	0	-43		43	0
Dépôts et cautionnements (ANC)	68	4	-15		57
Autres immobilisations financières (ANC)	0		0	0	0
Immobilisations financières brutes	4 488	126	-15	-122	4 477

Provisions en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Créances rattachées à des participations - Prov.	0	0			0
Autres immobilisations financières - Prov. (ANC)	0				0
Provisions	0	0			0

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Titres de participation	4 420	165		-165	4 420
Créances rattachées à des participations (ANC)	0	-43		43	0
Dépôts et cautionnements (ANC)	68	4	-15		57
Autres immobilisations financières (ANC)	0		0	0	0
Immobilisations financières nettes	4 488	126	-15	-122	4 477

Les titres de participations non consolidés correspondent à une participation minoritaire d'INTEGRAL MEDICAL SOLUTIONS (IMS), société holding de tête d'un groupe de sociétés dans le secteur de la santé fortement investi dans la gestion d'hôpitaux en Amérique Latine et en Afrique.

3.4 Stocks

STOCKS ET EN-COURS						
	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2024	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2023
Stocks de matières premières et autres appro.	42		42	110		110
Stocks de marchandises	5 681	993	4 689	5 357	1 064	4 292
Total stocks et en-cours	5 723	993	4 731	5 466	1 064	4 402

Le stock correspond à des marchandises prêtes à être vendues.

La provision pour dépréciation concerne certains lots de produits arrivés en fin de péremption, obsolètes, devant être mis au rebut ou dont le numéro de marquage CE ne permet plus d'envisager une commercialisation. Elle concerne également des dépréciations pour rotation lente.

Une mise au rebut de stocks obsolètes (provisionnés à 100% au 31 décembre 2022) a été réalisée pour un montant de 363 K€ au 30 juin 2023.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES CLIENTS						
Par nature	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2024	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2023
Avances et acomptes versés sur commandes	274		274			
Clients et comptes rattachés	2 881	168	2 713	2 718	122	2 596
Clients douteux	168		168	122		122
Clients Factures à émettre	0		0	0		0
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 324	168	3 156	2 840	122	2 718

Les utilisateurs finaux des produits des sociétés du Groupe sont des hôpitaux et cliniques qui ont des délais de paiements particulièrement longs, notamment dans certains pays. Ceci est la raison du volume de l'en-cours clients.

Au 31 décembre 2024, le montant total des clients douteux s'élève à 168 K€ entièrement dépréciés.

3.6 Actifs d'impôts différés

Les déficits fiscaux s'élèvent à 40.7 M€ au 31 décembre 2024. Ils n'ont pas fait l'objet d'activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

A ce titre et par cohérence, les impôts différés issus des retraitements de consolidation et des différences temporaires (non significatives) n'ont également pas été comptabilisés.

3.7 Autres créances

AUTRES CREANCES						
Par nature	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2024	Montants bruts	Dépréciations	31/12/2023
Créances sociales	130		130	26		26
Autres créances fiscales (hors IS)	584		584	623		623
Fournisseurs avoires à recevoir	9		9	9		9
Comptes courants débiteurs (AC)	0		0			
Débiteurs divers (AC)	4		4	41		41
Etat - Impôts sur les bénéfices	583		583	170		170
Charges constatées d'avance	178		178	140		140
Charges à répartir				225		225
Ecart de conversion actif				0		0
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	1 488		1 488	1 234		1 234

Au 31 décembre 2024, le crédit d'impôt recherche (CIR) s'élève à 581 689 euros (dont 493 996€ demandé par Spine Innovation pour les exercices 2021 à 2024) et le crédit impôt innovation (CII) à 912 euros.

Les crédits d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation ont été classés en Autres Produits.

3.8 Disponibilités

TRESORERIE NETTE		
	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	4 519	1 799
Total trésorerie active	4 519	1 799
Concours bancaires courants	4	4
Total trésorerie passive	4	4
Total	4 515	1 795

3.9 Capital Social

Le capital au 31 décembre 2024 est de 57 584.57 euros et est composé de 28 792 276 actions de 0,002 euro chacune.

3.10 Provisions

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Litiges (PNC)	20		-20	
Pertes de change (PNC)	0		0	0
Autres risques (PNC)	68	8	-16	60
Provisions Pour Risques	88	8	-37	60
Pensions et obligations similaires (PNC)	197	19	-6	210
Provisions pour charge	197	19	-6	210
Total	286	28	-43	270

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Age de départ	64 ans - Président 67 ans	62 ans - Président 67 ans
Taux d'actualisation	3,38%	3,17%
Taux de croissance de salaires	0%	0%
Taux de charges sociales	44% à 45% cadres – 28% à 37% employés	44% à 45% cadres – 28% à 37% employés
Table de mortalité	Insee 2018-2020	Insee 2018-2020
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%

Pour rappel, le Groupe a opté pour la méthode préférentielle : les engagements des sociétés du Groupe figurent au passif du bilan en provisions pour charges pour 210 K€ au 31 décembre 2024 contre 197 K€ au 31 décembre 2023.

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les engagements à provisionner à la clôture sont calculés sur la base du salaire des salariés à l'âge de la retraite et sur la base de l'ancienneté de chaque salarié à la clôture par rapport à son ancienneté à l'âge de la retraite. Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.38% au 31 décembre 2024 (3.17% au 31 décembre 2023) ;
- Table de mortalité : selon Insee 2018-2020 au 31 décembre 2024 et 2023.
- Taux de rotation du personnel moyen au 31 décembre 2024 et 2023

3.11 Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES					
Valeurs en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Autres emprunts obligataires (PNC)	-490	7 463		-7 815	138
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)	2 078		-436		1 642
Dettes rattachées à des participations (PNC)	0	-18		18	0
Garantie	-10		10		0
Dettes Financières relatives au crédit bail (PNC)	41		-8		33
Concours bancaires courants	4	0		0	4
Emprunts et dettes financières par nature	2 603	7 444	-434	-7 796	1 817

Échéancier des dettes financières :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Echéances	Moins 1 an	1 a 5 ans	+ 5 ans
Autres emprunts obligataires (PNC)	138		
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)	1 639	3	
Dettes rattachées à des participations (PNC)	-9 694	9 694	
Dettes Financières relatives au crédit bail (PNC)	8	25	
Concours bancaires courants	4		
Emprunts et dettes financières par échéance	-7 906	9 723	

Les emprunts bancaires ont des échéances qui s'étalent entre 2023 et 2031. Sur 2023, le Groupe a souscrit à un nouvel emprunt de 1.5 M€. Il porte intérêts au taux annuel de 5%. Certains emprunts bancaires sont assortis de clauses de ratios financiers (« covenant »).

L'emprunt obligataire émis de 138 K€ est convertible sur janvier 2025.

3.12 Dettes d'exploitation

PASSIFS CIRCULANTS

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs	984	1 607
Factures non parvenues	911	1 209
Clients Avoirs à émettre		0
Dettes sociales	1 069	1 146
Dettes fiscales (hors IS)	450	322
Comptes courants créditeurs	9	9
Dettes diverses	336	3
Produits constatés d'avance		-13
Compte de liaison passif	0	9
Ecart de conversion passif	319	76
Par nature	4 078	4 369

	Moins 1 an	1 a 5 ans
Fournisseurs	984	
Factures non parvenues	911	
Dettes sociales	1 069	
Dettes fiscales (hors IS)	450	
Comptes courants créditeurs	9	
Dettes diverses	336	
Compte de liaison passif	0	
Ecart de conversion passif	319	
Par échéances	4 078	

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Spineway conçoit, fabrique et commercialise des gammes d'implants et d'ancillaires (instruments) chirurgicaux innovants destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale.

Chiffres d'affaires (K€)	31/12/2024		31/12/2023	
Ventes de marchandises France	3 122	26%	2 921	28%
Ventes de marchandises Export, dont :	8 828	74%	7 596	72%
ASIE	1 901	16%	1 696	16%
EUROPE	2 182	18%	2 254	21%
AMERIQUE LATINE	4 242	35%	3 132	30%
MEA	503	4%	514	5%
Chiffre d'affaires	11 950	100%	10 517	100%

4.2 Autres produits

DETAILS DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2024	31/12/2023
Production immobilisée	201	668
Autres produits d'exploitation	12	3
Crédit d'impôt recherche	582	170
Détail des produits d'exploitation	795	842

Les autres produits sont principalement constitués du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation de la société française.

4.3 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des autres créances et VMP	0	-3
Gains de change financiers	2	5
Autres produits financiers	-2	4
Reprises fin. provisions pour risques et charges	0	
Total des produits financiers	0	6
Intérêts et charges financières	-93	-66
Escomptes accordés		0
Pertes de change financières	-6	-12
Autres charges financières	-2 365	-963
Compte de liaison financier	0	0
Total des charges financières	-2 464	-1 041
Résultat financier	-2 464	-1 035

Le résultat financier comprend des intérêts des emprunts bancaires, des provisions et reprises de provisions.

Au 31 décembre 2024, le résultat financier comprend également des charges financières au titre du « subscription discount » et du mécanisme de compensation contractuel liées au contrat Negma.

4.4 Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		18
Produits de cession immobilisations corporelles	-2	
Reprises except. prov. immobilisations incorp.	20	0
Reprises except. provisions sur stocks		251
Total des produits exceptionnels	26	269
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-37	-393
Charges sur exercices antérieurs		-36
Autres charges exceptionnelles	-406	-481
VNC des immobilisations corporelles cédées		1
Dotations except. prov. pour risques et charges		-1
Dotations except. prov. immobilisations incorp.		-317
Dotations except. prov. immobilisations corp.	-97	
Total des charges exceptionnelles	-540	-1 226
Résultat exceptionnel	-514	-957

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel est en partie constitué des indemnités liés au plan d'austérité pour 193 K€.

Les charges exceptionnelles comprennent également des frais de conseils et honoraires exceptionnels pour 123K.

4.5 Résultat par action

Ce résultat par action a été déterminé en référence à l'avis OEC n°27.

RESULTAT PAR ACTION		
	31/12/2024	31/12/2023
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	-3 865	-6 510
Résultat Net part du groupe	-3 865	-6 510
Nombre d'actions	28 792 276	143 029 564
Nombre moyen pondéré d'actions	145 700 481	15 943 642
Nombre de bons attribués non encore exercés	86 974	86 919
Nombre d'actions nouvelles pouvant être créées	6 850	13 701 334
Résultat par action	-0,00002653 €	-0,00040829 €
Résultat dilué par action	-0,00002653 €	-0,00040829 €

4.6 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société.

L'ensemble de ces opérations a été recensé et leur incidence sur les comptes du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

SCI ALLPA

Cette SCI consent à la société SPINEWAY une sous-location pour un loyer annuel de 192 000 € HT.

4.7 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle permettrait d'identifier la situation des dirigeants.

4.8 Effectif moyen

EFFECTIFS DU GROUPE

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres et professions supérieures	38	43
Techniciens et agents de maîtrise	5	6
Employés	6	5
Ouvriers		
Effectifs	49	54

4.9 Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2024	31/12/2023
Avals donnés		
Cautions données	15	631
Contreparties données		
Avals reçus		
Cautions reçues		
Engagements hors bilan	15	631

Concernant les engagements donnés :

L'engagement de retraite supporté est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les 56K€ d'engagements donnés sont relatifs à un contrat de crédit-bail en cours.

Afin de garantir une garantie autonome à première demande, Spine Innovations a procédé au nantissement d'un montant de 15K euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition de Distimp, des compléments de prix (earn-out) sont prévus et dépendent de critères financiers précis (cf 3.1).

La société Spineway s'engage à fournir à Spine Innovations tous les moyens financiers nécessaires pour maintenir son activité sur les 18 prochains mois.

Concernant les engagements reçus :

Les engagements reçus sont nuls au 31 décembre 2024.